

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'apprécie la bonne volonté dont la Chambre fait preuve en ce moment. Il me reste seulement quelques minutes. Votre Honneur se souviendra que, dans la soirée de mardi dernier, j'ai déclaré qu'il nous sera peut-être de plus en plus difficile de diriger la Chambre à l'avenir à cause de la rupture du contact et de la confiance entre les deux côtés de la Chambre—rupture provoquée par la décision du gouvernement d'imposer la clôture ainsi que par l'attitude négative du premier ministre et le mépris qu'il a manifesté envers la Chambre. J'étais loin de penser qu'aujourd'hui, moins de 48 heures plus tard, je verrais un ministre de la Couronne, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), contester en fait les décisions de Votre Honneur et s'insurger ainsi contre vos fonctions.

Des voix: Oh, oh!

M. Thompson: Il n'a pas seulement mis en question votre jugement, monsieur l'Orateur, mais il a eu l'audace de laisser entendre que vous aviez, en fait, outrepassé vos pouvoirs en autorisant la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le député avait été ici à six heures, il se rappellerait que j'ai dit qu'il conviendrait peut-être d'éviter d'impliquer la présidence dans ce débat.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député voudra bien s'en souvenir.

Une voix: Vous n'avez qu'à réécrire votre discours.

M. Thompson: Je comprends votre position, monsieur l'Orateur. Certes, ce n'a pas été une expérience agréable pour celui qui écoutait le ministre, cet après-midi et qui comprenait ce qui se passait.

Des voix: Oh, oh!

M. Thompson: Je le répète, monsieur l'Orateur, je suis inquiet de ce qui se passe au Parlement, à la suite de la décision unilatérale et arbitraire qu'a prise le gouvernement de limiter la longueur des débats selon son bon plaisir. Je le répète, le Parlement ne peut pas être soumis au gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir. C'est là que les députés d'en face s'égarèrent. Le Règlement qui gou-

verne le Parlement n'est pas une prérogative du gouvernement. Il est la responsabilité du Parlement lui-même. Le Règlement de la Chambre des communes appartient à la Chambre des communes, et le gouvernement l'utilise pour obtenir le consentement de la Chambre aux mesures législatives qu'il désire présenter. Si l'on veut que le Règlement donne satisfaction et bénéficie à tous, il doit découler d'un consensus. Nous devons tous y consentir, surtout si le Parlement doit demeurer indépendant et exprimer librement la voix du peuple.

L'utilisation de ces règles permet au gouvernement de fonctionner et de s'acquitter de ses responsabilités précises. Si seulement le premier ministre et les honorables vis-à-vis pouvaient saisir plus nettement cette pensée. Le leader de la Chambre et d'autres ministériels soutiennent qu'ils doivent diriger la Chambre parce que leur parti forme le gouvernement et qu'ils ont ici la majorité. Le gouvernement détient peut-être la majorité des sièges, mais il ne représente pas la majorité des électeurs. Il n'en représente qu'environ 45 p. 100 et tous ensemble les partis de l'opposition en représentent environ 55 p. 100. Voilà la preuve que le Règlement de la Chambre doit être déterminé au moyen d'une entente, parce qu'il faut protéger non seulement la minorité, mais aussi la majorité.

Des voix: Bravo!

M. Thompson: Je ne crois pas que la majorité des partisans du gouvernement appuient cette mesure. Dans le *Telegram* de Toronto aujourd'hui j'ai lu que les libéraux de l'Ontario avaient protesté contre la clôture. Voici un passage de l'article...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, sauf si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'il continue.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. La réponse négative de la Chambre m'ôte le plaisir d'entendre le reste du discours du député.

M. Thompson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous vous souvenez sans doute que mardi dernier on avait consenti à m'accorder quelques minutes supplémentaires pour compenser les interruptions constantes des ministériels. Pourrais-je avoir ces quelques minutes pour me permettre de terminer mes observations?